



# Politique en matière d'hygiène et de sécurité du milieu 3M

---

## Politique en matière de santé et de sécurité

<b>S'applique à</b>	Cette politique s'applique à toutes les opérations 3M.
<b>Introduction</b>	3M reconnaît l'importance de la santé et de la sécurité sur le succès d'une entreprise et cherche constamment à améliorer son rendement afin de figurer au rang des chefs de file en matière de santé et de sécurité.
<b>Énoncé de politique</b>	<p>3M a à cœur la santé et la sécurité de ses employés. Elle s'engage à fournir à chacun d'eux un milieu de travail sain et sécuritaire à l'échelle internationale.</p> <p>Les risques qui se trouvent dans les lieux de travail 3M doivent être compris clairement et gérés de façon efficace afin de protéger les employés, les visiteurs et les établissements 3M ainsi que les communautés environnantes. Peu importe le poste qu'il occupe, chaque employé est responsable de la santé et de la sécurité du lieu de travail. Chaque employé doit s'engager à effectuer les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Intégrer la santé et la sécurité au quotidien dans ses tâches et dans les décisions d'affaires qu'il prend.</li><li>• Respecter, voire surpasser, les objectifs précisés dans les lois et les règlements applicables en matière de santé et de sécurité, de même que les exigences du programme mondial pour la santé et la sécurité de 3M et d'autres politiques ou normes de 3M.</li><li>• Concevoir, entretenir et utiliser le matériel et les installations de manière sécuritaire et établir des procédés sécuritaires.</li><li>• Utiliser des systèmes de gestion des risques afin de prévenir les rejets de produits chimiques dangereux ou les conditions susceptibles de causer des incendies ou des explosions.</li><li>• Élaborer des programmes de formation et d'éducation axés sur les risques pour la santé et la sécurité dans le milieu de travail et à l'extérieur de celui-ci, et y participer.</li><li>• Signaler à la direction et aux employés les conditions de travail jugées non sécuritaires ou dangereuses et, au besoin, interrompre les activités de toute installation qui sont considérées non sécuritaires.</li><li>• Partager les résultats et les conclusions des études sur la santé et la sécurité et contribuer aux mesures prises.</li><li>• Participer à des enquêtes, à des vérifications et à des suivis ayant trait à des incidents ou à des maladies.</li></ul>

<b>Renseignements connexes</b>	<p>Voici certaines ressources, dont des plans, des programmes et des pratiques, qui sont offertes en matière de santé et de sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Programme mondial pour la santé et la sécurité de 3M</li><li>• Exposure Guideline Standard (en anglais seulement)</li><li>• 3M Guide to Laboratory Practices (en anglais seulement)</li><li>• Manual 80 OS&amp;H Engineering Standards (en anglais seulement)</li><li>• Normes locales (lorsqu'elles sont plus strictes)</li></ul>
<b>Pour de plus amples renseignements</b>	<p>Service de sécurité et d'hygiène industrielle, 651 737-3352 Service médical, 651 733-5182 Centre sur l'hygiène et la sécurité du milieu du site 3M Source Personne-ressource responsable de la santé et de la sécurité de l'installation Directeur d'hygiène et de sécurité du milieu au niveau commercial ou international</p>
<b>Approuvé par</b>	<p>Le comité sur l'hygiène et la sécurité du milieu 3M</p>